



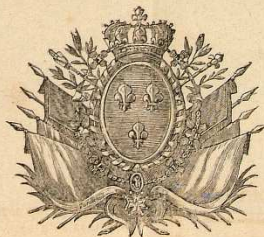
Carte historique. Plan édité au début du 20<sup>ème</sup> siècle. ( ADIL, 7 Fi 220 )



**Vue aérienne de la ville de Tours**



Affiche. Arrêté de la ville de Tours réglementant le cortège le 23 mai 1814. ( AD37, 1M 383 )



## DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE.

# MAIRIE DE TOURS.

*Extrait du Registre des Arrêtés de la Mairie de Tours, du 23 Mai 1814.*

**LE MAIRE** de la Ville de Tours, Baron, Chevalier de la Légion d'honneur, vu la lettre de M. le Comte Préfet, en date de ce jour, annonçant pour Mercredi prochain, l'arrivée de Son Altesse Royale Monseigneur LE DUC D'ANGOULÊME ;

Considérant que la réception de ce Prince, si désirée, doit être célébrée avec une pompe et une solennité qui puissent lui prouver notre respect, notre amour et notre dévouement,

Arrête ce qui suit :

ART. 1.<sup>er</sup> Le Corps-Municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le jour de l'arrivée du Prince, à une heure après midi. Il se rendra à la porte de fer, pour attendre Son Altesse Royale sous la tente qui aura été préparée.

II. La Cohorte urbaine bordera la haie depuis la porte de fer jusqu'au palais de l'Archevêché qu'habitera le Prince pendant son séjour.

III. Un détachement de 50 hommes, à la tête duquel se trouvera la Musique, accompagnera le Corps-Municipal.

IV. MM. les Officiers de l'État-Major de la Garde-Nationale se rendront également à la porte de fer pour faire partie du Cortège.

V. Une salve d'artillerie annoncera l'arrivée du Prince.

VI. Le Maire haranguera Son Altesse Royale à son arrivée ; il lui offrira, au nom de la Ville, les présents d'usage.

VII. Un détachement de 50 hommes de la Cohorte urbaine se trouvera à la porte du palais de Son Altesse Royale, pour y attendre ses ordres.

VIII. La Cohorte urbaine se tiendra toujours prête à reprendre les armes au premier signal.

IX. Les Habitans de la rue royale et de celle de l'Archevêché, sont invités d'orner les croisées de leurs maisons, et d'avoir, à la main, un drapeau blanc.

Tous les édifices publics seront illuminés dès la chute du jour, les Habitans sont également tenus d'illuminer les façades de leurs maisons.

L'illumination de la rue royale ne formera qu'un seul cordon uniforme, au premier étage, des deux côtés de la rue. Les propriétaires ou locataires, aux frais de qui cette illumination doit être faite, sont invités à se concerter avec l'Entrepreneur de l'illumination de la Ville, afin de régulariser celle qu'ils devront faire.

X. Il y aura Bal à l'Hôtel-de-Ville, à neuf heures du soir. On n'y sera admis qu'en présentant un billet d'invitation personnelle.

XI. Lors du départ de S. A. R. un détachement de la Cohorte urbaine de 50 hommes, ayant la Musique en tête, accompagnera le Corps-Municipal pour se rendre à la barrière de S. Symphorien, à l'effet de saluer le Prince à son départ.

XII. MM. les Officiers de l'État-Major de la Garde-Nationale sont invités à se réunir au Corps-Municipal.

XIII. Le surplus de la Cohorte urbaine formera la haie depuis le Palais jusqu'à la barrière.

XIV. Les Habitans sont invités à orner leurs croisées, et à avoir des drapeaux blancs comme à l'arrivée de Son Altesse Royale.

XV. Une salve d'artillerie annoncera son départ.

XVI. Il est défendu de tirer dans les rues et par les fenêtres aucuns pétards, fusées, pistolets, fusils et autres armes à feu, sous les peines prononcées par les Régléments de Police.

XVII. Les rues seront nettoyées et débarrassées de tous immondices et obstacles, principalement celles par où devra passer le Prince.

XVIII. Les Commissaires de Police sont chargés de veiller à l'exécution des deux précédents articles.

XIX. Le présent Arrêté sera soumis à l'approbation de M. le Comte - Préfet, et après l'approbation obtenue, imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera.

*Pour expédition,*

**LEGRAS, Adjoint.**

Vu et approuvé pour être exécuté selon sa forme et teneur, par Nous Comte DE KERGARIOU, Préfet du Département d'Indre et Loire. A Tours en l'Hôtel de la Préfecture, le 23 Mai 1814.

Pour M. le Préfet absent, le Conseiller de Préfecture délégué,

Auguste DE LA FRILLIÈRE.

A TOURS, chez F. VAUQUER-LAMBERT, Imprimeur de la Mairie.

## Description de la demeure de la famille Papion

**Vente entre la veuve de Pierre Julien François Papion et Charles Adolphe de Flavigny.  
26 octobre 1824. Etude de maître Gatien Petit, notaire à Tours . ( AD37, 27 J 30 )**

## Désignation des biens vendus :

une maison , connue sous le nom de manufacture royale de Damas, sise à Tours, formant l'angle sud est de la rue Royale

composée d'un principal corps de bâtiment de 3 pavillons et 2 arrière-corps, ayant 21 croisées de face sur la dite rue Royale.

- au levant ( à l'est) de ce bâtiment, une grande cour
  - au nord et levant de cette cour, un bâtiment faisant équerre, consistant au rez de chaussée en remises et écurie, au dessus en plusieurs chambres et grenier ;
  - un autre bâtiment , aussi au levant de la cour, composé de cabinets d'aisance, boulangerie et bûcher,
  - au levant de la dite cour et des derniers bâtiments, **un grand jardin**, renfermé au nord par un bâtiment servant d'orangerie, et un autre bâtiment, formant volière et colombier, au levant par un grand mur, au midi par une balustrade et un fossé , qui dépend du jardin et les sépare de la promenade publique appelé le mail.
  - au levant du dit jardin, un autre petit jardin renfermé de murs.
- au nord du second pavillon, un autre pavillon composé de 2 chambres
- au nord du dernier bâtiment, des écuries , une grande cour
- et au nord de la cour, un autre bâtiment composé de cabinets, magasins et écuries. Le tout d'une contenance d'environ un hectare 24 ares.
- une autre maison, située au nord de la précédente, ayant son entrée par un passage au levant de la dite rue Royale, appelé autrefois l'hôtel d'Espagne, occupée actuellement par le maître de la poste aux chevaux. Elle consiste en plusieurs corps de logis, cours, caves, écuries, greniers, hangars et dépendances.

Tous ces édifices forment un seul tenant, joignant du couchant la rue Royale, du midi le mail, du levant les jardins de M. Bûcheron fils, de la préfecture et de Monsieur Girard-Dufour et du nord M.Bedouet et le jardin du collège de Tours.

**Hôtel Papion . Tours**

En 1861, à l'angle de la rue Royale (rue Nationale depuis 1883) et de l'actuelle place Jean Jaurès, la Ville de Tours se rend acquéreur d'une ancienne manufacture de damas et de velours, l'hôtel Papion du Château dont la configuration, côté jardin, rappelle celle du musée des Beaux-Arts avec son cèdre. (© Société archéologique de Touraine, auteur inconnu, 6001-0064.) Dès cet achat, l'architecte François-Martin Mariau préconise de détruire le bâtiment pour y construire un théâtre municipal. Finalement, la bibliothèque municipale occupe les locaux à partir de janvier 1863 et ce jusqu'à la démolition de l'hôtel Papion en 1896-1897. Le 15 décembre 1893, le conseil municipal décide d'y édifier un nouvel hôtel de ville et, deux ans plus tard, le maire Eugène Pic-Paris confie le projet à l'architecte Victor Laloux.

Illustration extraite du livre.

*Tours. Regards croisés.* Hervé Chirault et Aude Lévrier. Edition Sutton 2009. ( p. 88)  
( Archives départementales d'Indre-et-Loire, 8°B 1140/usuels)

**Questionnaire****A quoi ressemblait Tours en 1814 ?****Documents :**

- 1. Plan de la ville de Tours au 19<sup>ème</sup> siècle ( AD37, V-1-1-7 )
- 2. Carte historique. Plan édité au début du 20<sup>ème</sup> siècle. ( AD37, 7 Fi 220 )
- 3. Vue aérienne de la ville de Tours
- 4. Affiche. Arrêté de la ville de Tours réglementant le cortège le 23 mai 1814. (AD37, 1M 383 )
- 5 Acte de vente de l'hôtel Papion. 26 octobre 1824. ( AD37 27 J 30 )

1. En vous aidant des plans anciens de Tours, pouvez-vous situer ( en donnant le nom actuel des rues ) les lieux de passage du cortège, de réception et de résidence du duc d'Angoulême : pour la visite en mai 1814

( Attention, un édifice public n'est pas au même emplacement qu'actuellement )

2. Quels sont les groupes de personnes qui forment le cortège ? Sont-ils nombreux ?

3. Comment les habitants de Tours doivent-ils pavoiser leurs maisons ?

4. Une autre réception, en août 1814, se déroule dans la demeure de Pierre Papion du Château, qui se situait à l'emplacement de l'actuel hôtel de ville.

- D'après la description donnée par l'acte notarié, y a-t-il plusieurs bâtiments ?
- Que désigne à propos de la façade, l'expression « 21 croisées de face sur la rue Royale » ?
- Qu'en déduisez-vous sur ce bâtiment ?
- Que trouve-t-on dans le jardin ?